

Préparation concours

CAPLP Lettres - Histoire Géographie

Modalité de la formation : **À distance**

*Cette formation prépare aux épreuves du concours.
Elle ne permet pas d'obtenir un diplôme.*

Présentation générale

Le parcours Lettres et Histoire - Géographie propose une formation totalement à distance pour préparer les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission au concours CAPLP Lettres-histoire.

Pour en savoir plus sur ce concours (conditions d'inscription, épreuves, programme, calendrier ...)

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

Les compétences développées

- Maîtrise des connaissances en lettres, en histoire et en géographie pour atteindre le niveau exigé par le concours : épistémologie, savoirs fondamentaux et didactiques.
- Maîtrise des épreuves écrites (admissibilité) :
 - en lettres : commentaire composé, question de langue ;
 - en histoire géographie : composition, commentaire de documents.
- Maîtrise des épreuves orales (admission) : mise en situation professionnelle, épreuve sur dossier.
- Maîtrise des TICE.

Le déroulement de la formation à distance

La formation est hébergée par une plateforme (e-space) qui permet les échanges entre les étudiants et les professeurs,

Les besoins matériels : une connexion stable et suffisamment rapide, un ordinateur qui permette un accès aisé à internet.

Les échanges se déroulent par *chat* et par courriel depuis la plateforme, il n'y a pas de visioconférence.

La formation se compose d'une cinquantaine de rendez-vous synchrones en soirée ou le samedi matin (environ deux rendez-vous par semaine) avec des formateurs spécialisés en lettres, histoire et géographie. Des cours sont mis à disposition sur la plateforme avec des recommandations bibliographiques, des travaux écrits sont demandés, ils seront corrigés et évalués, deux concours blancs sont organisés pour préparer l'épreuve écrite.

La préparation à l'oral se fera par un logiciel de communication audiovisuelle, type Skype. Chaque étudiant se verra proposer au moins deux oraux : l'un en lettres, l'autre en histoire-géographie. Pour les étudiants habitant en région parisienne, des oraux en présentiel pourront être organisés.

Le programme de l'écrit

En lettres : Le programme du concours est celui des objets et domaines d'étude des programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel en trois ans). La préparation à la question de grammaire est aussi assurée.

En histoire, les questions au programme du concours sont :

- « Être républicain en France de 1870 à nos jours »
- « Sciences, techniques et société en France et dans le premier empire colonial français, de Jacques Cartier à Jean-François de La Pérouse (XVI^e-XVIII^e siècles)" (question nouvelle)
- « Histoire et fiction »

En géographie, les questions au programme du concours sont :

- « La France : mutations des systèmes productifs »
- « Géographie des mers et des océans (question nouvelle) »
- « Représenter l'espace en géographie »

Le programme de l'oral

En lettres : La préparation se fait en lien avec les programmes de CAP et de baccalauréat professionnel. Les connaissances grammaticales sont approfondies.

En histoire et en géographie : La préparation s'appuie sur des questions au croisement du programme de l'écrit et du programme des classes de lycée professionnel (3^e pro, CAP, Bac pro).

Dans les deux valences, la préparation comporte :

- Méthodologie des épreuves orales,
- Entraînements à l'oral : en fonction du nombre d'étudiants, plusieurs oraux seront organisés.

Conditions d'admission

Cette préparation est destinée aux étudiants qui remplissent les conditions d'inscription au concours ¹ et qui justifient au moins d'un M1, à moins d'être dispensés de justifier d'un diplôme ².

Contact

Responsable de la préparation
François Muratet
francois.muratet@u-cergy.fr

¹ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant, être en position régulière au regard des obligations du service national, justifier des conditions d'aptitude physique requises.

² Vous êtes dispensé de justifier d'un diplôme si :

- vous êtes ou avez été fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation
- vous êtes ou avez été maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération
- vous êtes mère ou père d'au moins trois enfants
- vous êtes sportif de haut niveau (...)